

comité militaire constitué qui porte la responsabilité de la direction de la lutte des colonnes du P. O. U. M. venues de Barcelone.

Art. II. — Quiconque est indiscipliné ou incite les autres camarades à commettre des actes de désobéissance au commandement militaire, encourt la plus grave responsabilité, sera jugé suivant son acte et subira le châtiment approprié à la faute commise.

Art. III. — Sont rigoureusement prohibées les querelles ou discussions entre miliciens, étant donné que ces actes répréhensibles mènent à la désagrégation de nos forces et au renforcement de l'ennemi.

Art. IV. — Les caporaux ou chefs de groupes seront en contact d'une façon permanente avec leurs autorités respectives. Quand apparaît une anomalie, si insignifiante soit elle ils sont tenus de la porter immédiatement à la connaissance du chef de compagnie, lequel, s'il est nécessaire, transmettra au comité militaire.

Art. V. — Celui qui, s'étant enrôlé dans les milices, déserte, que ce soit au front ou à l'arrière, sera jugé avec la plus grande sévérité par le comité militaire et quatre camarades

nommés par les miliciens eux-mêmes. Les sentences édictées par ce tribunal populaire seront exécutées sans appel.

Art. VI. — Celui qui, s'étant enrôlé ou non dans les milices, se livre au pillage, au vol, ou commet tout autre acte analogue, sera passé par les armes sans autre forme de procès.

Art. VII. — L'action dans la lutte est centralisée sous toutes ses formes, et personne ne pourra prendre de décision sans autorisation préalable du Comité militaire.

Art. VIII. — Les présentes instructions de cette ordonnance seront exécutées sur le champ, et si quelque réclamation ou observation est jugée nécessaire, elle devra être présentée de la manière suivante:

Les réclamations, initiatives ou observations, sont portées aux caporaux de groupes; ceux-ci les transmettent à leurs chefs de groupes ou de compagnies qui les portent au Comité militaire.

Fait à Grañen, le 2 Aout.

Ces instructions de la colonne du P. O. U. M. ont été approuvées à l'unanimité par les miliciens du P. O. U. M. au front de Huesca.

## La formation des milices antifascistes <sup>(1)</sup>

Au cours de la lutte des 19 et 20 de juillet contre les fascistes, les ouvriers de Barcelone et des autres villes s'emparèrent de toutes les armes dont disposait l'armée dans les casernes. Ce fut souvent au prix des combats les plus violents que les casernes où s'était retranché le commandement fasciste tombèrent aux mains des ouvriers.

La mitraille, le canon, le feu durent entrer en action. Défavorisés par les moyens d'action insuffisants dont ils disposaient, mais animés d'un esprit de sacrifice sans exemple dans l'histoire, les ouvriers atteignirent leurs objectifs: faire échec aux fascistes, les désarmer pour s'armer immédiatement. En l'espace de deux jours la Catalogne révolutionnaire se trouva en possession d'une milice ouvrière et paysanne composée de 60.000 hommes pourvus de fusils.

Ces milices placées sous l'autorité des partis auxquels elles appartiennent, surent résoudre de leur propre initiative l'ensemble des problèmes de l'heure présente: réduire les derniers repaires fascistes, épurer la ville des éléments factieux, assurer l'ordre prolétarien, occuper les banques, les grands hôtels, les édifices représentatifs de l'hégémonie capitaliste (Chambres de Commerce, cercles industriels, etc.). Les usines furent placées immédiatement sous le contrôle des ouvriers armés. L'approvisionnement de la ville fut assuré en même temps par des détachements de miliciens sous la direction des syndicats de l'Alimentation.

L'attitude de la classe ouvrière de Barcelone dérouta le plan criminel de ses ennemis. Si les fascistes avaient triomphé dans la capitale catalane, l'exploit du général Goded se serait répercuté comme un écho décisif dans le reste de la péninsule ibérique. La sédition aurait pris des proportions colossales. La liaison de l'Etat-Major de Barcelone avec les factieux de l'Aragon aurait amené la chute de Madrid.

La Catalogne rouge a écrit cette page de son histoire avec son héroïsme et le sang des meilleurs de ses militants, mais elle a sauvé le peuple espagnol et elle a conquis définitivement ses droits à l'organisation d'un régime prolétarien.

Deux jours après le soulèvement fasciste, les délégués des organisations antifascistes: CNT, FAI, UGT, PSUC, POUM, ERC, etc., se réunirent et formèrent le *Comité des Milices Antifascistes* de Catalogne. Sa composition ne donne pas aux organisations prolétariennes la prépondérance à laquelle elles auraient droit. Mais les forces des organisations ouvrières dans la lutte définitive contre le fascisme imposent à ce Comité la satisfaction de toutes les revendications ouvrières.

Cinq jours après les événements de la capitale, le Comité des Milices réalisa le départ de colonnes ouvrières vers Saragosse. La sévérité avec laquelle cette lutte se mène encore actuellement sur le front de l'Aragon a eu pour effet de lier encore plus profondément toutes les organisations prolétariennes et antifascistes qui avaient versé le sang de leurs hommes dans les rues de Barcelone. Jusqu'à la veille des événements on a pu

douter par exemple de la position que prendrait une organisation comme la FAI au lendemain de l'écrasement du fascisme. Mais non seulement ses homes par leur nombre et par leur courage étaient au premier rang des fusillades fraternellement liés aux hommes du POUM, encore plus cette organisation en acceptant de participer au Comité Central des Milices a levé une terrible inquiétude qui pesait sur le prolétariat de Catalogne.

La classe ouvrière, portant toute sa volonté, s'en allant à la conquête de l'Aragon, se trouve devant l'impérieuse nécessité de réorganiser toute la vie de la Catalogne non pas seulement dans le simple but du triomphe antifasciste, mais avant tout pour l'édification d'un régime nouveau, d'un régime collectiviste, seul gage d'un triomphe absolu sur le régime capitaliste fauteur de ruines, de misère et de mort.

C'est ainsi que sous la poussée de la CNT, de la FAI, du POUM, etc., le Comité Central des Milices Antifascistes et le Gouvernement de la Généralité quand son approbation est nécessaire, entérinent toutes les mesures déjà prises par les ouvriers: la suppression de l'armée de métier, son remplacement par les milices des partis ouvriers, la délégation des pouvoirs de police, de surveillance aux patrouilles prolétariennes, la collectivisation des grandes entreprises, industrielles et agricoles, la mise sous sequestre des établissements d'intérêt public. La Généralité de Catalogne édicta une série de mesures favorables aux ouvriers: semaine de 40 heures, augmentation de 15 % des salaires, réduction des loyers, paiement des milices, mise en train immédiate de mesures d'Assistance sociale.

La classe ouvrière de Catalogne a donné une impulsion nouvelle à la lutte prolétarienne révolutionnaire. Son combat est celui de tous les révolutionnaires du monde. Son triomphe sera celui de la classe ouvrière internationale. La Révolution espagnole a mérité de haute lutte le soutien des ouvriers du monde entier. Qu'ils lui donnent les armes nécessaires à la liquidation de la réaction fasciste afin qu'elle devienne la citadelle d'où partira la vague révolutionnaire qui libérera définitivement le prolétariat de ses chaînes.

(1) L'organe politique, administratif et militaire par lequel s'exprime la volonté du prolétariat, est le Comité central des milices antifascistes. Il est composé de 15 membres dont la répartition politique est la suivante:

3 délégués de la C. N. T.; 3 de la U. G. T.; 2 de la F. A. I.; 1 du P. S. U. C.; 1 du P. O. U. M.; 1 de l'Union des Rabassaires; 3 de la E. R. C.; et 1 de l'A. C.

Le prolétariat y est donc représenté par 10 délégués, les paysans par un, la petite bourgeoisie et la moyenne bourgeoisie républicaine par 4. Le secrétaire du Comité est JAUME MIRAVITLLES. Parmi les délégués citons: BONAVENTURE DURRUTI qui représente la C. N. T. Le camarade ROVIRA représente le P. O. U. M. dans le dit Comité.